

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE  
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;  
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;  
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;  
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;  
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;  
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;  
Vu l'arrêté du 30 août 2017 portant création de la mention Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;  
Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 13 novembre 2024 ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri est attribué aux personnes dont les noms suivent :

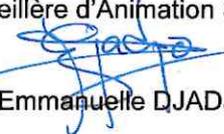
<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
Madame	ANDREÏ	Marie-Hélène
Monsieur	BOONE	Antonin
Monsieur	BOULANGER	Nicolas
Madame	CALLIER	Marine
Monsieur	CALLUAUD	Paul
Madame	CHANCEAULME	Margaux
Monsieur	CHEL	Ilan
Monsieur	COSTE	Olivier
Monsieur	DERVEAUX	Alix
Monsieur	DIETLIN	Jules
Monsieur	ECALARD	Guillaume
Monsieur	EXTERMANN	Charles-Alexandre
Monsieur	FRIIS	James
Monsieur	LERY	Cyril
Monsieur	MONRIBOT	Jérôme
Monsieur	NUIXE	Nicolas
Monsieur	PONTONNIER	Jean-François
Madame	RAUX	Louise
Monsieur	TROCHE	Alexandre

Article 2. - La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 13/11/2024

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Chancelière des Universités,  
et par délégation,  
Conseillère d'Animation Sportive



  
Emmanuelle DJADJO